

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Présents..... 15

Votants..... 14

Procurations.....0

Date de la convocation : 21.03.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERES Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3

DELIBERATION N° 13

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire

Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

ASSAINISSEMENT	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	125 718.72 €	154 631.18 €	187 231.23 €	127 298.17 €	312 949.95 €	281 929.35 €
Résultat comptable 2022		28 912.46 €		-59 933.06 €		-31 020.60 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		32 786.98 €		92 753.76 €		125 540.74 €
Résultat de clôture à affecter		61 699.44 €		32 820.70 €		94 520.14 €
RAR 2022			75 755.00 €	124 691.00 €	75 755.00 €	124 691.00 €
Résultats définitifs		61 699.44 €		81 756.70 €		143 456.14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- ADOPTE le compte administratif tel qu'il a été présenté.Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentésLe maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 05 AVR. 2023

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 05. AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 69, rue Raymond IV, B.P. 7007 31008 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par application. Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.